COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2017 (Séance ordinaire)

L'an deux mil dix-sept,

Le onze janvier à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Franck HANNEBICQ, Maire, en suite de convocation en date du quatre janvier deux mil dix-sept dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient Présents: 13

Messieurs HANNEBICQ Franck, RAMETTE Laurent, GRYMONPREZ Jean-Valéry, BLAREL Jacques, PELLETIER Claude TRINEL Bernard, Mesdames DECONINCK Françoise, MARE Isabelle, DELBARRE Lucie, PATTIN Laurence, TRINEL Alexandra, BIZET Isabelle, LESAGE Brigitte

<u>Absents excusés</u> : Madame FACHAUX Marie-France (procuration donnée à Monsieur PELLETIER Claude)

Absent : Monsieur FRANCOMME Alain

Madame TRINEL Alexandra a été désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/12/2016

Lecture donnée par Monsieur le Maire de la réunion du Conseil Municipal du 05/12/2016.

Validation du compte-rendu de réunion, à l'unanimité, des membres présents du Conseil Municipal.

 DÉLIBÉRATION RELATIVE À UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2017 (CATÉGORIE D'OPÉRATION: DÉFENSE INCENDIE)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en place de son schéma communal de protection contre l'incendie, la Commune de BUSNES a décidé de continuer à lutter contre l'incendie.

Dans le cadre d'une demande d'aide sollicitée auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des Territoires Ruraux 2017, Monsieur le Maire présente le projet, de l'installation d'une citerne souple de 60 m³ sur son territoire, rue de la Brasserie, secteur dense en habitations, pour un montant estimé des travaux à 26 810, 00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté (<u>Vote</u> : 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix d'ABSTENTION) :

- **DONNE** un avis favorable à la notice explicative et estimative des travaux estimés à $26.810,00 \in HT$ soit $32.172,00 \in TTC$.
- ADOPTE le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2017 et arrête le plan de financement suivant :

Coût total HT des travaux26 810, 00 € HTSubvention Etat DETR (25 %)6 702, 50 € HTSubvention Conseil Départemental FARDA (40 %)10 000, 00 € HT

Part revenant au maître d'ouvrage :

Fonds propres 10 107, 50 € HT.

 AUTORISE Monsieur le Maire à engager les négociations avec le propriétaire des parcelles de terrain cadastrées section AB n° 417 et 65, rue de la Brasserie en vue d'acquérir une partie d'environ 130 m² permettant la construction de la citerne projetée, notamment et d'établir une convention de mise à disposition gracieuse du terrain, à signer l'acte notarié avec prise en charge des frais par la Commune.

2. DÉLIBÉRATION RELATIVE AUX DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2017 (<u>CATÉGORIE</u> <u>D'OPÉRATION</u>: A3 - <u>PRIORITÉ</u>: 1) AINSI QU'AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIL) AFIN DE RÉHABILITER LE PRESBYTÈRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la réhabilitation du presbytère, la Commune de BUSNES a décidé de le transformer en maison des associations et en salles pouvant accueillir les enfants de l'école Antoine de St-Exupéry en activité périscolaire. Au rez-de-chaussée, une pièce sera aussi aménagée en cuisine pour le futur restaurant scolaire qui jouxtera le presbytère, en lieu et place de la salle Espace Amitié.

Dans le cadre des demandes d'aides sollicitées auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des Territoires Ruraux 2017 et au titre du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL), Monsieur le Maire présente ce projet pour un montant estimé des travaux à 431 970, 00 € HT soit 518 364, 00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté (<u>Vote</u>: 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix d'ABSTENTION):

- DONNE un avis favorable à la notice explicative et estimative des travaux estimés à 431 970, 00 € HT soit 518 364, 00 € TTC.
- ADOPTE le projet qui lui est présenté, sollicite les aides de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2017 et au titre du FSIL puis arrête le plan de financement suivant :

Coût total HT des travaux431 970, 00 € HTSubvention Etat DETR (25 %)107 992, 50 € HTSubvention Conseil Départemental FARDA (25 %)70 000, 00 € HT

<u>Part revenant au maître d'ouvrage</u> :

Fonds propres 103 977, $50 \in HT$ Emprunt 150 000, $00 \in HT$.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces constitutives à ce dossier.
- 3. DÉLIBÉRATION RELATIVE À UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2017 (CATÉGORIE D'OPÉRATION : ACCESSIBILITÉ)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, qu'il y a lieu de mettre en accessibilité les bâtiments communaux recevant du public (ERP) (conditions d'accès et d'accueil, sorties de secours cantine - bibliothèque, salle les Moyettes) et les abords (places de stationnement des véhicules, cheminements extérieurs) afin de favoriser l'autonomie et le confort d'usage des personnes handicapées ou à mobilité réduite (PMR).

Monsieur le Maire précise que l'accessibilité est une priorité pour la Commune et présente le projet aux élus. Il propose aussi de solliciter une aide auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des Territoires Ruraux 2017, pour un montant estimé des travaux à 13 155, 13 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté (<u>Vote</u>: 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix d'ABSTENTION):

- DONNE un avis favorable à la notice explicative et estimative des travaux estimés à 13 155, 13 € HT soit 15 786, 16 € TTC.
- ADOPTE le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2017 et arrête le plan de financement suivant :

Coût total HT des travaux 13 155, 13 € HT Subvention Etat DETR (25 %) 3 288,79 € HT

Part revenant au maître d'ouvrage :

Fonds propres 9 866,34 € HT.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces constitutives à ce dossier.
- 4. DÉLIBÉRATION RELATIVE A LA RÉHABILITATION DU PRESBYTÈRE DE BUSNES DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS AU TITRE DU FARDA

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, qu'il y a lieu de de réhabiliter le presbytère de la Commune, qui est une ancienne bâtisse datant de la fin du XIXème siècle, devenue insalubre

Ce presbytère est situé au centre du village près de la mairie, de l'église Saint-Paul et des écoles. Cette réhabilitation permettra de le transformer en maison des associations, servira aussi pour les activités périscolaires et une pièce sera aménagée en cuisine pour le futur restaurant scolaire.

Dans le cadre d'une demande d'aide sollicitée auprès du Conseil Départemental du PAS-DE-CALAIS au titre du FARDA, Monsieur le Maire présente le projet, élaboré par Monsieur LEMORT, Cabinet d'architecture STRAGIMMO de BETHUNE, pour un montant des travaux estimé à 392 700, 00 HT soit 518 364, 00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté (<u>Vote</u>: 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix d'ABSTENTION):

- DECIDE de valider le projet de réhabilitation du presbytère selon l'estimatif des travaux établi par le Cabinet d'architecture STRAGIMMO de BETHUNE. soit 392 700, 00 € HT soit 518 364, 00 € TTC
- SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental du PAS-DE-CALAIS au titre du FARDA et demande l'autorisation de commencer les travaux au 2^{ème} semestre 2017 et arrête le plan de financement suivant:

Coût total HT des travaux 392 700, 00 € HT Subvention Conseil Départemental FARDA (35 %) 87 500, 00 € HT

Part revenant au maître d'ouvrage :

Emprunt 205 200, 00 \in HT Fonds propres 100 000, 00 \in HT.

5. DÉLIBÉRATION RELATIVE À UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FARDA 2017 (<u>CATÉGORIE D'OPÉRATION</u> : DÉFENSE INCENDIE)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en place de son schéma communal de protection contre l'incendie, la Commune de BUSNES a décidé de continuer à lutter contre l'incendie.

Dans le cadre d'une demande d'aide sollicitée auprès du Conseil Département du Pas-de-Calais au titre FARDA 2017, Monsieur le Maire présente le projet, de l'installation d'une citerne souple de 60 m³ sur son territoire, rue de la Brasserie, secteur dense en habitations, pour un montant estimé des travaux à 26 810, 00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté (<u>Vote</u> : 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix d'ABSTENTION) :

- DONNE un avis favorable à la notice explicative et estimative des travaux estimés à 26 810, 00 € HT soit 32 172, 00 € TTC.
- ADOPTE le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2017 et arrête le plan de financement suivant :

Coût total HT des travaux26 810, 00 € HTSubvention Etat DETR (25 %)6 702, 50 € HTSubvention Conseil Départemental FARDA (40 %)10 000, 00 € HT

Part revenant au maître d'ouvrage :

Fonds propres 10 107, 50 € HT.

 AUTORISE Monsieur le Maire à engager les négociations avec le propriétaire des parcelles de terrain cadastrées section AB n° 417 et 65, rue de la Brasserie en vue d'acquérir une partie d'environ 130 m² permettant la construction de la citerne projetée, notamment et d'établir une convention de mise à disposition gracieuse du terrain, à signer l'acte notarié avec prise en charge des frais par la Commune.

6. DÉLIBÉRATION RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FONDATION DU PATRIMOINE AFIN DE RÉHABILITER LE PRESBYTÈRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la réhabilitation du presbytère, la Commune de BUSNES a décidé de le transformer en maison des associations et en salles pouvant accueillir les enfants de l'école Antoine de St-Exupéry en activité périscolaire. Au rez-de-chaussée, une pièce sera aussi aménagée en cuisine pour le futur restaurant scolaire qui jouxtera le presbytère, en lieu et place de la salle Espace Amitié.

Dans le cadre d'une demande d'aide sollicitée auprès de la Fondation du Patrimoine, Monsieur le Maire présente ce projet pour un montant estimé des travaux à 431 970, 00 € HT soit 518 364, 00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté (<u>Vote</u>: 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix d'ABSTENTION):

- DONNE un avis favorable à la notice explicative et estimative des travaux estimés à 431 970, 00 € HT soit 518 364, 00 € TTC.
- ADOPTE le projet qui lui est présenté et SOLLICITE une aide financière auprès de la Fondation du Patrimoine
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces constitutives à ce dossier.

7. DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION POUR UNE CONCESSION DOUBLE AU CIMETIERE COMMUNAL POUR L'ANNÉE 2017

A compter du 11 janvier 2017, Monsieur le Maire propose, aux membres du Conseil Municipal, de procéder à titre exceptionnel à l'installation de sarcophage double au cimetière communal et de fixer la tarification ci-dessous

Concession perpétuelle (terrain et sarcophage 4 places)

1 800 €

+ Assujettissement aux droits d'enregistrement (Service des Impôts)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté (<u>Vote</u> : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION),

- **DÉCIDE**, à partir du 11 janvier 2017, de fixer la tarification d'une concession double au cimetière communal à 1 800 € + Assujettissement aux droits d'enregistrement (Service des Impôts).
 - Les sommes perçues seront enregistrées en recettes sur le budget de la Commune.
- AUTORISE aussi Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
- 8. DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA DÉSIGNATION D'UNE NOUVELLE DÉLÉGUÉE SUPPLÉANTE AU SYNDICAT DES EAUX DE GONNEHEM SUITE A LA DÉMISSION DE MONSIEUR HOUBART JOËL EN TANT QUE CONSEILLER MUNICIPAL

Vu l'élection du Maire et des Adjoints du 30 mars 2014,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 08 avril 2014 désignant les délégués représentant la Commune au syndicat des eaux de GONNEHEM,

Vu la démission du 20 octobre 2016 de Monsieur HOUBART Joël, Conseiller Municipal,

Vu la nomination de Madame LESAGE Brigitte en tant que Conseillère Municipale,.

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il y avait lieu de désigner trois délégués (2 titulaires + 1 suppléant) pour représenter la Commune au sein du syndicat des eaux de GONNEHEM.

Monsieur le Maire propose donc de nommer Madame LESAGE Brigitte en remplacement de Monsieur HOUBART Joël comme

Déléguée suppléante :

Madame LESAGE Brigitte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté (<u>Vote</u> : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION),

ACCEPTE :

- La proposition de Monsieur le Maire de nommer en tant que <u>Déléquée suppléante</u>: Madame LESAGE Brigitte afin de représenter la Commune au sein du syndicat des eaux de GONNEHEM.
- 9. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR DES COMMERCES AMBULANTS POUR L'ANNÉE 2017 - PAIEMENT D'UN DROIT DE STATIONNEMENT

Annulation des délibérations prises précédemment n° 2016 - 038 et 2016 - 039

Comme suite aux nombreuses demandes d'occupation du domaine public, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, qu'il convient de fixer des droits de stationnement pour les commerces ambulants pour l'année 2017.

Cette autorisation est précaire : elle ne peut être cédée, ni sous-louée, ni vendue à l'occasion d'une mutation de commerce.

Elle est également révocable : elle peut être suspendue ou retirée à tout moment, notamment pour faciliter l'exécution de travaux ou le déroulement d'une manifestation.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les commerçants ambulants ont été autorisés à s'installer sur le domaine public, Place du Général de Gaulle et propose de fixer les droits de stationnement ci-dessous avec un paiement trimestriel :

- 7,00 € sans électricité / jour de présence
- 10,00 € avec électricité. / jour de présence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté (<u>Vote</u> : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION),

DECIDE :

- D'émettre un avis favorable à l'installation des commerces ambulants sur la Place du Général de Gaulle et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires afin d'établir les autorisations d'occupation du domaine public pour l'année 2017.
- Décide de fixer les droits de stationnement ci-dessous pour l'année 2017 avec un paiement trimestriel :
 - 7,00 € sans électricité / jour de présence
 - 10,00 € avec électricité. / jour de présence.

A défaut de paiement, le recouvrement sera effectué par la Trésorerie Municipale compétente.

10. QUESTIONS DIVERSES

 POINT SUR LA MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BÉTHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS, ROMANE

Election à venir pour constituer le nouveau Conseil Communautaire : un(e) Président(e), 15 Vice-Président(e)s, délégués pour les diverses commissions.

POINT SUR LA SÉCURITÉ RUE DELALLEAU

Visite sur site de Monsieur FARDEL, Directeur de la Maison du Département Infrastructures de l'Artois de CAMBRIN, afin d'étudier le problème de la vitesse excessive rue Delalleau. Il préconise à la Commune d'opter pour la pose d'un ralentisseur afin de réduire la vitesse excessive. Ces travaux seront réalisés si la Commune obtient une subvention dans le cadre des amendes de police.

MISE EN VENTE DU TERRAIN DELVILLE (RUE DELALLEAU)

Le terrain Delville, bien sans maître et après le délai de prescription des 30 ans, est devenu propriété de la Commune. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de faire évaluer ce bien, qui est un terrain à bâtir, pour la mise en vente.

• INFO BÉGUINAGE - RÉSIDENCE DU LIMON

Suite au décès d'une résidente, un logement social reste vacant et la Commune peut proposer au bailleur des noms de personnes âgées ou handicapées susceptibles d'être intéressées par une maison.

La séance est close et levée à 20 heures 30.